

Fiche d'évolution réglementaire N°189v3

Création d'un code prestation pour la facturation de TROD angine

- *Date d'application de la mesure :* **01/01/2020**
En attente
01/02/2020
- *Textes associés :*
Avenant 18 à la convention nationale des pharmaciens **Signé le 18/09/19**
- *Professionnels de Santé concernés :* **Pharmaciens**
- *Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné:* **1.40**
- *Référentiel TLA concerné :* **Non**

Contexte de l'évolution

Dans le cadre du programme de lutte contre l'antibiothérapie, l'avenant 18 à la convention nationale pharmaceutique de 2012, signé le 18 septembre 2019, met en place la réalisation du Test Rapide d'Orientation Diagnostique angine par les pharmaciens.

Cet avenant introduit un nouveau code prestation afin de permettre au pharmacien de facturer la réalisation du test.

Modalité de mise en œuvre

A cet effet est créé le code prestation :

- TRD : Test Rapide d'Orientation Diagnostique de l'Angine

Légende

Texte surligné en jaune

Texte surligné en gris

Texte surligné en bleu

~~Texte barré~~

Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale

Evolutions du format des tables pour le palier Addendum 7

Modification par rapport à la précédente version de la fiche

Suppression

 Détail de l'évolution

- **Les modifications apportées à la table 1 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 1 : table des codes prestations

Code Prestation	Libellé du code prestation	Date de fin de validité	Type de prestation	Type de nomenclature	Groupe fonctionnel		Top Codage affiné (**)	Origine prestation (***)
					général	détail		
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	/.	.../...	.../...
TRD	Test Rapide d'Orientation Diagnostique de l'Angine		Support	NGAP	so	so	Non	PS
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...

(**) Uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

(***) Uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

- **Les modifications apportées à la table 2 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 2 : table des compatibilités entre codes prestations et spécialités de professionnels de santé

Spécialités PS	Libellé	Code prestation
		TRD
.../...	.../...	.../...
50	Pharmacie d'officine	X
51	Pharmacie mutualiste	X
.../...	.../...	.../...

- **Les modifications apportées à la table 3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 3 : table des compatibilités entre les codes prestations et qualité du bénéficiaire

Libellé	Code prestation
	TRD
Assuré	1
Ascendant, descendant, collatéraux ascendants	1
Conjoint	1
Conjoint divorcé	1
Concubin	1
Conjoint séparé	1
Enfant	1
Conjoint veuf	1
Autre ayant-droits	1
Age min	mois
	années
Age max	mois
	années

1 = oui

➤ **Les modifications apportées à la table 4 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 4 : table des compatibilités entre les codes prestations et plusieurs concepts (nature d'assurance, coefficient...)

Libellé	Code prestation	
	TRD	
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maladie	O	
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maternité	O	
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance AT	N	
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance Soins Médicaux Gratuits ⁽³⁾	O	
Nécessité d'une prescription	N	
Nécessité d'un coefficient	N	
Valeurs minimales et maximales du coefficient	[1 : 1]	
Compatibilité de l'acte avec des indemnités de déplacement	N	
Compatibilité de l'acte avec une majoration d'urgence, nuit, dimanche, férié ⁽¹⁾	O	
Compatibilité de l'acte avec une majoration ⁽²⁾	Férié	O
	Nuit	O
	Urgence	N
T.R théorique (Régime général - Régime agricole - ENIM - CNMSS - CCIP- CAVIMAC - Sections Locales Mutualistes – RSI – Sénat – Assemblée Nationale – Port Autonome Bordeaux)	70 %	
T.R. théorique CRPCEN	80%	
Date d'effet des taux ⁽⁴⁾	01/01/2020	

⁽¹⁾ hors version 1.40-Addendum 4

⁽²⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 4 et suivantes

⁽³⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 6 et suivantes

⁽⁴⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 7 et suivantes

N = NON, O = OUI

(*) Si le coefficient n'est pas saisi par le Professionnel de Santé, il doit être renseigné à 1 par défaut. S'il n'y a pas nécessité d'un coefficient, la seule valeur acceptée dans la facture est la valeur 1.

(**) Le contrôle de compatibilité est effectué avec l'acte support auquel la majoration ou le forfait est rattaché.

(***) T.R. Théorique à appliquer pour tous les régimes hormis : SNCF, CRPCEN

(****) T₀ = 01/07/10

- **Les modifications apportées à la table 7 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 7 : table des compatibilités entre les codes prestations et le qualificatif de la dépense

Libellé	Code prestation
	TRD
Gratuit	0
Déplacement non prescrit	0
Dépassement exigence	0
Entente directe	0
Non remboursable	1
Dépassement autorisé	0
Dépassement maîtrisé***	0
Cumul dépassement autorisé et entente directe	0
Cumul dépassement maîtrisé et exigence***	0
Prise en charge SMG**	1

**uniquement en version 1.40 Addendum 6 et suivantes

***supprimé en version 1.40 Addendum 7 et suivantes

Cas de facturation - Pharmaciens - Création d'un code prestation pour la facturation de TROD angine

Test n°1	FSE en TP AMO									
FR 189v3: Création d'un code prestation pour la facturation de TROD angine.	→AMO - Facturation du code prestation TRD (TROD angine pharmacien). Le résultat du test peut être positif ou négatif.				→AMC -					
CPS 50 DUCOIN	AMO→				AMC→					
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage de la prestation	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo	Part AMO	Part AMC	
Assurance maladie N° prescripteur: n° du pharmacien réalisant la facture. Date de prescription: 03/02/2020	TRD (PU 6,00)		03/02/2020	03/02/2020	6,00	6,00	70% code 0	4,20	0,00	
					6,00	6,00			4,20	0,00
Spécialités concernées: 50 51										

Cas de facturation - Pharmaciens - Création d'un code prestation pour la facturation de TROD angine

Test n°2	FSE en TP AMO								
FR 189v3: Création d'un code prestation pour la facturation de TROD angine.	→AMO - Facturation du code prestation TRD (TROD angine pharmacien) avec l'antibiotique délivré suite à un résultat positif du test.				→AMC -				
CPS 50 DUCOIN	AMO→				AMC→				
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage de la prestation	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo	Part AMO	Part AMC
Assurance maladie N° prescripteur: 99100069 6 Date de prescription: 03/02/2020	TRD (PU 6,00)	3400935337023 AUGMENTIN 500 MG/62,5 MG ADULTE	03/02/2020	03/02/2020	6,00	6,00	70% code 0	4,20	0,00
	PH7 (PU 5,62)		03/02/2020	03/02/2020	5,62	5,62	65% code 0	3,65	0,00
	HD7 (PU 1,02)		03/02/2020	03/02/2020	1,02	1,02	65% code 0	0,66	0,00
	HDR (PU 0,51)		03/02/2020	03/02/2020	0,51	0,51	70% code 0	0,36	0,00
	HDE (PU 3,57)		03/02/2020	03/02/2020	3,57	3,57	70% code 0	2,50	0,00
					16,72	16,72		11,37	0,00

Spécialités concernées: 50 51

CDC 1.40

FR 189v3

Cas de facturation - Pharmaciens - Création d'un code prestation pour la facturation de TROD angine

Test n°3	FSE en TP AMO									
FR 189v3: Création d'un code prestation pour la facturation de TROD angine.	→AMO - Facturation du code prestation TRD (TROD angine pharmacien). Le résultat du test est négatif.				→AMC -					
CPS 50 DUCOIN	AMO→				AMC→					
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage de la prestation	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo	Part AMO	Part AMC	
Assurance maladie N° prescripteur: 99100069 6 Date de prescription: 03/02/2020	TRD (PU 7,00)		03/02/2020	03/02/2020	7,00	7,00	70% code 0	4,90	0,00	
					7,00	7,00			4,90	0,00
Spécialités concernées: 50 51										

CDC 1.40

FR 189v3

Cas de facturation - Pharmaciens - Création d'un code prestation pour la facturation de TROD angine

Test n°4	CAS NON PASSANT									
FR 189v3: Création d'un code prestation pour la facturation de TROD angine.	→AMO - Facturation du code prestation TRD (TROD angine pharmacien). Le résultat du test peut être positif ou négatif.				→AMC -					
CPS 50 DUCOIN	AMO→ Motif du refus: l'acte TRD n'est pas facturable pour un bénéficiaire âgé de moins de 3 ans.				AMC→					
CV 0120 ARMAND	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage de la prestation	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo	Part AMO	Part AMC	
Assurance maladie N° prescripteur: n° du pharmacien réalisant la facture. Date de prescription: 03/02/2020	TRD (PU 6,00)		03/02/2020	03/02/2020	0,00	0,00	0% code 0	0,00	0,00	
					0,00	0,00			0,00	0,00
Spécialités concernées: 50 51										

